La sauvegarde du patrimoine lié à l'histoire de l'automobile :

Cette sauvegarde nous intéresse forcément, puisque le mot Patrimoine figure dans l'intitulé de la FVPP (Fédération des Véhicules Patrimoine et Passion). Et nous sommes particulièrement sensibles aux mouvements qui œuvrent en ce sens, surtout quand ils émanent de passionnés qui payent de leur personne en maniant le week-end leurs débroussailleuses, pinceaux, marteaux, échelles, …
Voici deux exemples d'actions concrètes, aujourd'hui bien entamées l'une et l'autre mais pas encore achevées car la tâche à chaque fois est très importante. Elles ont donc toujours besoin de soutien, soit directement si vous êtes dans les régions concernées et que vous pouvez les rejoindre, soit financièrement si vous êtes à distance. Vous trouverez toutes les informations pour cela sur les réseaux sociaux.

Le premier exemple est la Station OZO située à la sortie de la ville du Coteau sur la Nationale 7, inaugurée en 1957, et dont l'exploitation s'est arrêtée en 1981. Elle n'a heureusement jamais été démolie, mais elle a été laissée à l'abandon et envahie par la végétation. L'association « Cars, Utilitaires et Compagnie » a décidé de la rénover pour en faire un témoignage du passé, et un lieu de rencontre et d'échange pour les passionnés.

Le deuxième exemple est le site historique du circuit de Reims. Ce circuit utilisait des routes ouvertes à la circulation en temps normal (départementales et nationale), fermées lors des épreuves. Il a été inauguré en 1926 et utilisé pour la dernière fois en 1972, il a accueilli des grands prix de Formule 1 entre 1950 et 1966. Les plus grands pilotes s'y sont illustrés : Fangio, Trintignant, Nuvolari, Chiron, Wimille, Jean Behra, Moss, Gendebien, Jim Clark, Brabham, Hill, Stewart, Beltoise, Schlesser, Cevert, … (ci-dessous GP de France 1954)

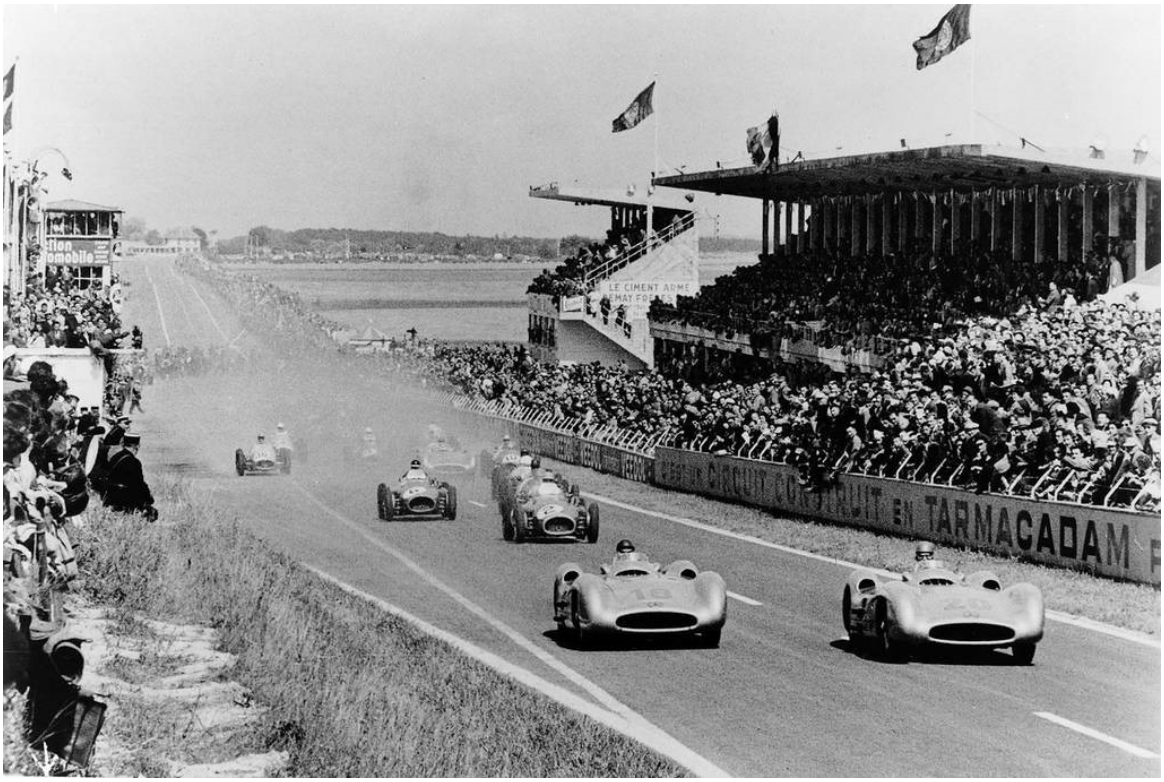

Les tribunes, le panneau d'affichage, le pavillon de chronométrage, les stands, la plupart des bâtiments du circuit sont restés debout le long des routes, mais ils étaient en très mauvais état avec les ravages du temps.

Le pavillon de chronométrage :

L'association « les amis du circuit de Gueux » a décidé de s'attaquer à la remise en état de ces bâtiments, en plusieurs campagnes successives. Aujourd'hui d'importants travaux ont déjà été faits et de nombreux clubs et passionnés peuvent s'arrêter sur place pour profiter des lieux et évoquer les grands évènements qui y ont eu lieu. On peut regretter que le même travail de sauvegarde n'ait pas pu être réalisé pour le circuit de Rouen les Essarts, dont les bâtiments ont hélas été démolis.

Les tribunes aujourd'hui, et à l'époque :

Un rassemblement de Ferrari aujourd'hui :

Un point sur les ZFE et les vignettes Crit'air :

On parle beaucoup des ZFE et des vignettes Crit'air, mais on oublie parfois la réalité des choses. Un tableau exhaustif et détaillé de la situation serait extrêmement complexe et difficile à lire, puisque les dates d'entrée en vigueur, les catégories interdites, les modalités précises (jours et heures d'interdiction par exemple) sont différentes pour chaque agglomération : ceci va créer un casse-tête pour les Français, et des inégalités injustifiables selon leurs lieux de résidence.

Nous avons pensé qu'un petit rappel avec quelques exemples, bien que représentatif d'une partie seulement de l'ensemble, pouvait néanmoins être utile et intéressant pour fixer les idées :

• 22 août 2021 : adoption de la loi Climat et Résilience
• Début 2022 : la ZFE de Lyon interdira les véhicules Crit'Air 5. Strasbourg met en place sa ZFE
• Juillet 2022 : les véhicules Crit'Air 3, 4 ou 5 ne pourront plus circuler dans la ZFE de Paris. Donc interdiction des diesels d'avant 2011, et des essences d'avant 2006.
• Janvier 2024 : interdiction des Crit'air 3 à Reims
• Juillet 2024 : les véhicules Crit'Air 2 ne pourront plus circuler dans la ZFE de Paris (la totalité des véhicules diesel seront interdits, et les essences d'avant 2011). Pour la ZFE de Strasbourg ce sera en 2028, voire en 2025 (l'agglomération souhaite accélérer …)
• Avant le 31 décembre 2024 : création systématique de ZFE dans les communes de plus de 150.000 habitants.
• 2026 : fin souhaitée des diesels à Lyon. A cette date seuls 25% des véhicules qui circulaient à Lyon en 2020 seront encore autorisés …

Nos pouvoirs publics et nos élus choisissent donc d'interdire à marche forcée, plutôt que de laisser s'opérer le renouvellement naturel du parc. Cette accélération va provoquer une obsolescence programmée (chose que le gouvernement prétend combattre), qui pénalisera les plus modestes des Français. En effet, les aides financières dont on nous parle si souvent n'auront qu'un effet très limité : elles sont insuffisantes pour les plus modestes, inaccessibles aux plus aisés, et leur durée de vie sera courte (elles ont déjà baissé en juillet dernier).